

OMPI



A/44/INF/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 10 mars 2008

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

ASSEMBLÉE DES ÉTATS MEMBRES DE L'OMPI

Quarante-quatrième série de réunions
Genève, 31 mars 2008

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'OMPI

Document établi par le Secrétariat

1. Le présent document a été établi par le Secrétariat afin de donner aux assemblées des États membres de l'OMPI à leur présente session extraordinaire des informations générales concernant le point 1 de l'ordre du jour ("Programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2008-2009"). Il contient les tableaux financiers communiqués aux États membres sous forme de présentation Power Point à la réunion officielle sur la situation financière de l'OMPI organisée par le Secrétariat le 28 janvier 2008. Certains des chiffres figurant dans le présent document diffèrent légèrement de ceux présentés au cours de la réunion officielle compte tenu des progrès réalisés depuis lors vers la clôture financière des comptes de l'exercice biennal 2006-2007.

Tableau 1. Résultats provisoires de l'exercice biennal 2006-2007
(en millions de francs suisses)

	A Chiffres effectifs pour 2004-2005	B Budget 2006-2007 initial	C Budget révisé proposé pour 2006-2007	D Budget 2006-2007 ajusté	E Chiffres effectifs préliminaires pour 2006-2007	F Différence entre les chiffres effectifs préliminaires et le budget initial pour 2006-2007	
						Montant	%
RECETTES							
Contributions	34,4	34,5	34,5	n.d.	34,7	0,2	0,6%
Taxes							
PCT	400,6	398,0	445,3	n.d.	451,2	53,2	13,4%
Madrid	60,8	81,5	87,3	n.d.	90,3	8,8	10,8%
La Haye	5,0	5,5	4,9	n.d.	5,0	(0,5)	(8,5)%
Lisbonne	0,0	0,0	0,0	n.d.	0,0	0,0	0,0%
Total des taxes	466,5	485,0	537,5	n.d.	546,5	61,5	12,7%
Autres recettes	21,8	11,5	23,1	n.d.	28,1	16,6	144,2%
TOTAL DES RECETTES	522,7	531,0	595,1	n.d.	609,3	78,3	14,7%
DÉPENSES							
Dépenses de personnel	368,4	353,9	381,1	358,7	376,1 ¹	22,2	6,3%
Autres dépenses	142,8	171,8	179,3	176,3	156,4	(15,4)	(9,0)%
Non affecté	0,0	5,3	1,7	0,2	0,0	(5,3)	(100,0)%
TOTAL DES DÉPENSES	511,2	531,0	562,1	535,1	532,5	1,5	0,3%
EXCÉDENT/(DÉFICIT)	11,5	0,0	33,0	n.d.	76,8	76,8	n/a
ACTIVITÉS D'ENREGISTREMENT							
Nombre de demandes PCT	259 210	258 000	305 300	n.d.	305 139	47 139	18,3%
Nombre d'enregistrements et de renouvellements pour le système de Madrid	71 390	96 000	107 729	n.d.	108 378	12 378	12,9%
Nombre d'enregistrements et de renouvellements pour le système de La Haye	10 028	10 600	10 182	n.d.	10 384	(216)	(2,0)%
PERSONNEL							
Effectif total	1 262	1 350	1 290	n.d.	1 257	(93)	(6,9)%
Total des postes inscrits au budget ordinaire	915	935	989	984	984	49 ²	5,2%

¹ Y compris quelque 17,5 millions de francs suisses, soit 6% des dépenses de personnel relatives aux postes pour couvrir les obligations après les cessations de service

² Postes alloués en application de la formule de flexibilité

2. L'attention des États membres est appelée sur les points suivants en ce qui concerne le tableau 1 ci-dessus.

- a. la rubrique "Budget 2006-2007 initial" figurant dans la colonne B désigne le budget initial de l'exercice biennal 2006-2007 approuvé par les assemblées des États membres de l'OMPI en 2005;
- b. la rubrique "Budget révisé proposé pour 2006-2007" figurant dans la colonne C désigne le budget révisé proposé pour l'exercice biennal 2006-2007, présenté aux assemblées des États membres de l'OMPI en septembre 2007 (document A/43/3, intitulé "Budget révisé pour l'exercice biennal 2006-2007");
- c. la rubrique "Budget 2006-2007 ajusté" figurant dans la colonne D désigne le budget initialement approuvé par les États membres pour l'exercice biennal 2006-2007 plus les ajustements opérés en application de la formule de flexibilité pour les systèmes du PCT et de Madrid (49 postes supplémentaires). La raison d'être de ces ajustements est indiquée aux paragraphes 11 à 14 du document A/43/3;
- d. les données financières figurant dans la colonne E sont des chiffres préliminaires à la fin de l'exercice avant clôture et audit final;

- e. le montant global des dépenses pour l'exercice biennal 2006-2007 comprend provisoirement une somme de 17,5 millions de francs suisses au titre d'une provision équivalant à 6% des dépenses biennales de personnel, destinée à couvrir les obligations financières à long terme de l'Organisation pour les cessations de service et les prestations médicales après cessation de service. L'approbation de ce poste de dépense par les États membres sera demandée lors de l'adoption des comptes de l'exercice biennal 2006-2007;
- f. des analyses détaillées de l'utilisation du budget seront fournies aux États membres dans le cadre du rapport de gestion financière 2006-2007 et du rapport sur l'exécution du programme au cours de l'exercice biennal 2006-2007.

3. Le Secrétariat soumettra au Comité du programme et budget (PBC) à sa prochaine session (prévue en septembre 2008) des estimations révisées de recettes pour l'exercice biennal 2008-2009. À cet égard, il présentera également des propositions révisées concernant l'utilisation des fonds disponibles au titre des réserves de l'OMPI.

Tableau 2. Montant des réserves de l'OMPI
(en millions de francs suisses)

	A	B	C	D
	Chiffres effectifs pour 2004-2005	Budget 2006-2007 initial	Budget révisé proposé pour 2006-2007	Chiffres effectifs préliminaires pour 2006-2007
1. Recettes	522,7	531,0	595,1	609,3
2. Dépenses				
Dépenses de personnel	368,4	353,9	381,1	376,1
Autres dépenses	142,8	177,1	181,0	156,4
Total des dépenses	511,2	531,0	562,1	532,5
3. Excédent/Déficit	11,5	-	33,0	76,8
4. Réserves	127,0	100,8	159,9	203,8
5. Montant recommandé pour les réserves	92,0	95,6	104,4	95,9 ¹
6. Différence ²	35,0	5,2	55,5	107,9
7. Réserves en % des dépenses biennales	24,8%	19,0%	28,4%	38,3%

¹Le niveau recommandé des réserves correspond à une moyenne de 18% des dépenses de l'exercice biennal

²Différence entre le montant recommandé et le montant prévu des réserves

4. Pour la définition des rubriques du tableau 2, voir le paragraphe 2.

Tableau 3. Budget intermédiaire pour l'exercice biennal 2008-2009
(en millions de francs suisses)

	A	B	C	D	E
	Budget 2006-2007 initial	Budget révisé proposé pour 2006-2007	Budget 2006-2007 ajusté	Budget initial proposé pour 2008-2009	Budget 2008-2009 intermédiaire
Budget ordinaire	531,0	562,1	531,0	626,3 *	531,0
Ressources allouées en application de la formule de flexibilité	-	-	4,1	-	14,7
TOTAL	531,0	562,1	535,1	626,3	545,7

* Le montant du budget proposé pour 2008-2009 a été ajusté compte tenu des recommandations faites par le Comité du programme et budget à sa douzième session (document WO/PBC/12/9).

5. Pour la définition des rubriques des colonnes B et C du tableau 3, voir le paragraphe 2. La rubrique "Budget 2008-2009 intermédiaire" figurant dans la colonne E du tableau 3 comprend le budget initial de l'exercice biennal 2006-2007 approuvé par les assemblées des États membres de l'OMPI en 2005 plus l'incidence financière, sur l'exercice biennal 2008-2009, des 49 nouveaux postes créés pendant l'exercice biennal précédent en application de la clause de flexibilité pour les systèmes du PCT et de Madrid. Le total s'élève à 545,7 millions de francs suisses (soit le budget 2006-2007 initialement approuvé de 531 millions de francs suisses plus le coût des postes créés en application de la clause de flexibilité au cours de l'exercice, à savoir 14,7 millions de francs suisses).

6. Ainsi qu'il a été souligné lors de la réunion officielle du 28 janvier 2008, l'absence de programme et budget approuvé pour l'exercice biennal 2008-2009 empêcherait l'Organisation d'atteindre ses objectifs de programme au cours de l'exercice 2008-2009, y compris pour ce qui concerne les systèmes d'enregistrement international. Un tableau contenant une comparaison des ressources pour la coopération avec les pays en développement et les économies en transition a été distribué aux États membres au cours de la réunion officielle tenue le 28 janvier 2008. Ces données ont été étendues à tous les programmes de l'OMPI dans le tableau 4 ci-après, afin de donner une vue complète des ressources allouées aux différents programmes dans le cadre du budget provisoire pour 2008-2009.

Tableau 4. Budget 2008-2009 provisoire
(en milliers de francs suisses)

Programme	Budget 2006-2007 initial	Budget révisé proposé pour 2006-2007	Budget 2006-2007 ajusté	Budget initial proposé pour 2008-2009	Budget 2008-2009 provisoire	Différence entre le budget provisoire 2008-2009 et le budget initial 2006-2007	
						Montant	%
1 Sensibilisation et communication	13 280	13 428	12 897	12 611	9 345	(3 935)	(29,6)%
2 Coordination extérieure	10 743	10 935	11 086	11 215	9 969	(774)	(7,2)%
3 Utilisation stratégique de la propriété intellectuelle au service du développement	12 347	17 759	17 486	20 581	18 125	5 778	46,8%
4 Utilisation du droit d'auteur dans l'environnement numérique	2 608	1 995	1 342	2 150	1 431	(1 177)	(45,1)%
5 Sciences de la vie	1 608	743	371	680	583	(1 025)	(63,7)%
6 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	37 649	38 250	35 995	40 665	34 776	(2 873)	(7,6)%
7 Certains pays d'Europe et d'Asie	4 530	5 015	4 574	5 444	3 299	(1 231)	(27,2)%
8 Modernisation des institutions de propriété intellectuelle	4 843	4 495	4 651	4 795	4 487	(356)	(7,3)%
9 Gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes	2 114	1 656	941	1 736	1 605	(509)	(24,1)%
10 Application des droits de propriété intellectuelle	2 966	3 113	2 732	3 321	3 251	285	9,6%
11 Académie mondiale de l'OMPI	14 327	14 382	12 609	15 426	12 725	(1 602)	(11,2)%
12 Droit des brevets	2 996	3 001	2 544	3 079	2 674	(322)	(10,7)%
13 Droit des marques, dessins et modèles industriels et des indications géographiques	4 954	3 806	3 692	3 882	3 353	(1 601)	(32,3)%
14 Droit d'auteur et droits connexes	5 683	5 919	6 719	6 002	6 239	556	9,8%
15 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	4 649	5 889	5 899	6 052	5 553	904	19,5%
16 Système du PCT	144 445	161 312	153 116	182 498	158 613	14 168	9,8%
17 Services connexes en matière de brevets	2 301	2 577	2 339	3 533	-	(2 301)	(100,0)%
18 Systèmes d'enregistrement de Madrid, La Haye et Lisbonne	41 949	47 569	44 962	57 466	47 489	5 540	13,2%
19 Classification des brevets et normes de propriété industrielle de l'OMPI	5 459	6 924	6 636	7 257	7 394	1 935	35,5%
20 Classifications internationales dans le domaine des marques et des dessins et modèles industriels	1 270	1 123	843	1 201	623	(647)	(51,0)%
21 Services d'arbitrage et de médiation et principes directeurs et procédures concernant les noms de domaine	6 519	7 013	6 825	8 036	8 307	1 788	27,4%
22 Direction générale	13 977	12 855	12 616	14 081	13 618	(359)	(2,6)%
23 Gestion et contrôle des ressources	4 513	6 444	5 323	5 124	4 688	175	3,9%
24 Supervision interne	1 781	2 060	1 798	3 422	2 782	1 001	56,2%
25 Gestion des ressources humaines	15 725	17 085	16 629	19 267	16 905	1 180	7,5%
26 Opérations financières	11 265	12 027	11 584	12 138	13 185	1 920	17,0%
27 Techniques de l'information	38 978	43 710	42 659	45 945	40 466	1 488	3,8%
28 Conférences, service linguistique, imprimerie et archives	40 800	41 815	41 135	43 834	41 421	621	1,5%
29 Gestion des locaux	58 751	56 268	54 177	47 461	50 132	(8 619)	(14,7)%
30 Voyages et achats	8 082	9 758	9 098	11 061	10 014	1 932	23,9%
31 Nouvelle construction	4 631	1 515	1 709	6 739	5 322	691	14,9%
32 Sécurité	-	-	-	9 556	-	-	n.d.
Total	525 743	560 440	534 987	616 256	538 375	12 632	2,4%
Non affecté	5 257	1 702	156	10 091	7 325	2 068	39,3%
TOTAL	531 000	562 142	535 143	626 347	545 700	14 700	2,8%

7. Enfin, le Secrétariat saisit cette opportunité pour faire le point sur la répartition des ressources humaines par programme. Conformément au Règlement financier et au règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI (règle 105.3.b)), le contrôleur a délivré les autorisations concernant le tableau des effectifs aux chefs de programme le 5 mars 2008. Les chiffres correspondants sont reproduits dans le tableau 5 ci-dessous. Ce tableau indique également l'effectif total de l'OMPI (fonctionnaires occupant des postes budgétaires autorisés et bénéficiaires de contrats de courte durée dans la catégorie des services généraux, de contrats de travail spéciaux et de contrats de louage de services, ainsi que consultants et stagiaires). Il fait suite à la demande formulée par certaines délégations lors de la réunion d'information sur le programme d'améliorations structurelles organisée par le Secrétariat à l'intention des États membres le 15 février 2008.

8. Il convient de souligner que le tableau 5 constitue la mise à jour de l'aperçu de la dotation en ressources humaines par programme communiqué aux États membres aux onzième et douzième sessions du Comité du programme et budget, comme indiqué dans le rapport sur ces sessions (annexe III des documents WO/PBC/11/17 et WO/PBC/12/9).

9. Pour l'organigramme à jour de l'Organisation demandé par certaines délégations lors de la réunion d'information précitée, voir le paragraphe 3 du document A/44/2. L'organigramme complet de l'Organisation, avec les nom et qualité des fonctionnaires, sera disponible lors de la réunion. Cet organigramme complet indiquera également le lien entre la structure du Secrétariat et la structure du programme et budget, ainsi que l'effectif par service et par programme.

Tableau 5. Autorisations concernant le tableau des effectifs pour 2008-2009 et effectif par programme

Programme	Autorisations concernant le tableau des effectifs pour 2008-2009					Effectif au 29 février 2008						
	DG/VDG/ SDG*	D	P	G	Total	Sur des postes autorisés	Agents temporaires de la catégorie des services généraux	Contrats de travail spéciaux	Contrats de louage de services	Consultants	Stagiaires	Total
1 Sensibilisation et communication	-	-	10	8	18	18	9	-	2	2	-	31
2 Coordination extérieure	1	4	8	3	16	16	1	1	1	-	-	19
3 Utilisation stratégique de la propriété intellectuelle au service du développement	-	2	18	11	31	31	5	-	2	1	4	43
4 Utilisation du droit d'auteur dans l'environnement numérique	-	1	1	-	2	2	1	-	-	-	1	4
5 Sciences de la vie	-	-	1	-	1	1	-	-	-	-	-	1
6 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	1	5	27	14	47	47	8	1	-	6	-	62
7 Certains pays d'Europe et d'Asie	-	-	5	2	7	5	1	-	-	-	2	8
8 Modernisation des institutions de propriété intellectuelle	-	1	4	2	7	7	1	-	-	-	-	8
9 Gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes	-	-	2	1	3	3	-	-	-	-	-	3
10 Application des droits de propriété intellectuelle	-	1	3	1	5	4	-	-	-	2	-	6
11 Académie mondiale de l'OMPI	-	1	10	8	19	19	2	2	2	1	-	26
12 Droit des brevets	-	-	3	2	5	5	-	-	1	-	-	6
13 Droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques	-	-	3	1	4	4	-	1	-	-	-	5
14 Droit d'auteur et droits connexes	1	1	5	2	9	9	2	-	-	1	-	12
15 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	-	-	5	2	7	6	3	1	-	-	-	10
16 Système du PCT	1	2	131	214	348	334	108	-	22	5	-	469
17 Services connexes en matière de brevets	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
18 Systèmes d'enregistrement de Madrid, La Haye et Lisbonne	1	2	40	69	112	108	14	3	24	2	1	152
19 Classification des brevets et normes de propriété industrielle de l'OMPI	-	-	9	9	18	16	-	-	1	1	1	19
20 Classifications internationales dans le domaine des marques et des dessins et modèles industriels	-	-	1	1	2	2	-	-	-	-	-	2
21 Services d'arbitrage et de médiation et principes directeurs et procédures concernant les noms de domaine	-	-	8	5	13	13	3	9	-	1	5	31
22 Direction générale	1	3	17	8	29	28	3	-	-	-	1	32
23 Gestion et contrôle des ressources	-	1	5	3	9	9	-	-	-	-	-	9
24 Supervision interne	-	1	4	-	5	2	1	-	2	-	-	5
25 Gestion des ressources humaines	-	1	17	20	38	35	9	-	-	-	1	45
26 Opérations financières	-	1	10	21	32	30	8	5	1	-	-	44
27 Techniques de l'information	-	1	37	14	52	49	4	1	-	4	-	58
28 Conférences, service linguistique, imprimerie et archives	1**	-	34	48	83	82	27	-	1	-	-	110
29 Gestion des locaux	1	1	8	16	26	26	5	-	2	1	-	34
30 Voyages et achats	-	1	9	12	22	21	3	1	-	-	-	25
31 Nouvelle construction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Total	8	30	435	497	970	932	218	25	61	28	16	1 280
Non affecté	-	13	-	1	14	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	8	43	435	498	984	932	218	25	61	28	16	1 280

* Les vice-directeurs généraux et sous-directeurs généraux peuvent superviser plusieurs programmes. Toutefois, aux fins de l'établissement du budget, le poste occupé par chacun d'entre eux est indiqué sous un seul programme.

** Un poste de grade D.2 a été reclassé au niveau de sous-directeur général pour la période allant du 1er décembre 2006 au 30 novembre 2009, conformément à la décision du Comité de coordination (paragraphe 77.i) du document WO/CC/54/3 Corr.)

[Fin du document]